



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13135</b>	De <b>Mme Sophie Mette</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Mesures pour adapter la délivrance des médicaments à la quantité prescrite	<b>Analyse</b> > Mesures pour adapter la délivrance des médicaments à la quantité prescrite.
Question publiée au JO le : <b>21/11/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>05/03/2024</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Mette appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur une problématique récurrente concernant la délivrance de médicaments dans les pharmacies. Actuellement, les patients se voient souvent remettre des boîtes entières de médicaments, contenant un nombre de doses supérieur à celui prescrit par leur médecin. Cette pratique entraîne plusieurs conséquences préoccupantes. Premièrement, elle représente une source de gaspillage considérable, contribuant ainsi à des dépenses de santé inutiles, tant pour les consommateurs que pour le système de santé déjà sous pression. Deuxièmement, la possession de médicaments en excédent peut encourager une automédication inappropriée, avec des risques non négligeables pour la santé des individus. Enfin, cela contribue également à une gestion inefficace des stocks de médicaments, pouvant conduire à des pénuries artificielles. Au regard de ces éléments, elle l'interroge sur les mesures pouvant être envisagées pour garantir que la délivrance des médicaments par les pharmacies soit strictement conforme aux prescriptions médicales en matière de quantité.